

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 18 (1927)

Artikel: Genève

Autor: Duvillars, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111470>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sances à 24 institutrices et 7 instituteurs ; 18 brevets d'aptitude pédagogique à 15 institutrices et 3 instituteurs.

Les dépenses en faveur du matériel gratuit se sont élevées à 100 081 fr. 20 (en diminution de 924 fr. 65), soit en moyenne de 7 fr. 17 par élève ; pour l'exercice précédent, elle était également de 7 fr. 17.

Pour l'ensemble des écoles primaires les dépenses totales ascendent à 3 646 984 fr. 22 (en diminution de 12 802 fr. 93), soit une moyenne de 254 fr. 44 par élève, contre 259 fr. 95 pour l'exercice précédent.

Enseignement secondaire. — Les dépenses pour l'enseignement secondaire se montent à 1 089 392 fr. 30 (en augmentation de 25 375 fr. 67), en faveur de 1898 élèves, soit une moyenne de 573 fr. 96, contre 578 fr. 89 pour l'exercice précédent.

Enseignement professionnel. — Les dépenses ascendent à 2 314 644 fr. 84 (en augmentation de 74 736 fr. 28).

Enseignement supérieur. — Les dépenses sont de 340 229 fr. 04 (en augmentation de 6780 fr. 45). L'Université a compté pour ses quatre Facultés 214 étudiants et 52 auditeurs pour le semestre d'été et 212 étudiants et 138 auditeurs pour le semestre d'hiver.

CH.-AD. BARBIER.

Genève.

La réorganisation de l'enseignement genevois est entrée, en 1927, dans la phase des réalisations. M. le conseiller d'Etat Oltramare a présenté au Grand Conseil un projet qui modifie sensiblement la loi qui nous régit depuis 1886.

Une loi désuète. — Depuis longtemps, les gens d'école sont unanimes à reconnaître que la loi de 1886 ne satisfait plus aux besoins actuels. Profondément modifiée, dans quelques-unes de ses parties, cette loi n'a plus l'unité désirable ; elle contient des contradictions et laisse subsister des organismes scolaires dont l'inutilité est flagrante. A la faveur de ces remaniements, le désordre s'est si bien introduit dans le système scolaire que les parents ont de la peine à orienter leurs enfants vers les études qui leur sont nécessaires.

On peut, actuellement, quitter l'école primaire genevoise : 1^o à douze ans, pour entrer en septième du Collège ; 2^o à treize ans, pour suivre l'Ecole professionnelle ; 3^o à quatorze ans, au sortir de la septième primaire, pour s'inscrire à la Section des métiers.

Les filles ont un régime plus raisonnable : elles passent toutes,

à treize ans, de l'école primaire à l'Ecole secondaire ou à l'Ecole ménagère. Les écoles spécialisées — Arts et Métiers, Commerce, Sections modernes du Gymnase — ont pâti de la diversité de préparation de leurs élèves. Leur programme en a souffert et n'a pu être assez approfondi pour satisfaire aux exigences des études supérieures. Les études classiques sont souvent suivies par des enfants qui n'ont pas les aptitudes suffisantes pour réussir. Certaines classes sont retardées par la présence de trop nombreuses non-valeurs. Ces déficits, qui sont de tous les temps et de tous les établissements, peuvent être compensés de diverses manières : par le remaniement des programmes et des méthodes, par une sélection plus sévère des candidats ; par une organisation scolaire meilleure. C'est l'organisation des études qui peut rendre efficaces la réforme des programmes et la sélection améliorée.

LE PROJET OLTRAMARE.

Ce projet résoud les problèmes énumérés plus haut par l'unité de préparation aux études secondaires, professionnelles et commerciales.

Selon ce projet, tous les élèves ayant suivi les écoles publiques et qui se destinent aux écoles du degré secondaire seraient tenus de ne quitter l'école primaire qu'à la fin de la sixième (13 ans). La 6^e du Collège et la première année de l'Ecole moyenne s'ouvrirait alors à eux selon leurs goûts et leurs aptitudes.

L'Ecole moyenne, qu'institue ce projet, remplacerait l'Ecole professionnelle. Il est excessif de prétendre qu'il la supprime ; il la modifie et en change le nom. Il la modifie comme suit : la première année, qui peut être assimilée aux écoles secondaires inférieures ou aux écoles primaires supérieures, suivra un programme d'instruction générale. Les enfants qui auront, à 14 ans, satisfait aux exigences de cette classe, entreront dans les classes préparatoires des sections de l'Ecole des Arts et Métiers, de l'Ecole de Commerce ou de l'une des sections modernes du Gymnase. On ajoute ainsi une année inférieure aux études spécialisées. Ceux qui ne se destinent pas aux études spéciales achèveront, dans la deuxième année de l'Ecole moyenne, leurs études générales.

La base du projet. — Le projet de loi étend la gratuité de l'enseignement jusqu'à quatorze ans révolus, dans quelque classe que soient inscrits les élèves. La conséquence de cet article c'est la gratuité des études dans la sixième classe du Collège et de l'Ecole secondaire et dans la première année de l'Ecole moyenne. Si la loi était adoptée, l'enseignement secondaire inférieur serait gratuit à Genève.

L'augmentation des charges de l'Etat de Genève serait compensée par l'augmentation des subventions fédérales aux établissements professionnels, qui compteraient une année supplémentaire.

Les objections. — Elles sont nombreuses et pas toujours justifiées. Les plus véhémentes se rapportent à la suppression de la septième du Collège. C'est que les Genevois ont pour le Collège un amour aveugle ; l'idée qu'il pourrait être amputé d'une année plonge quelques-uns d'entre eux dans une désolation infinie. Les professeurs de cet établissement se demandent aussi si la suppression de cette classe ne portera pas préjudice à l'étude du latin. Rappelons, pour mémoire, que cette classe fait double emploi avec la classe primaire parallèle. Les partisans de la suppression soutiennent que le programme pourra être parcouru avec la même facilité, si les élèves sont mieux choisis et s'ils ont, avec une année de plus, l'esprit mieux préparé à s'adapter à cette discipline.

L'Ecole moyenne, dit-on encore, prolonge le cycle primaire. Ce n'est pas juste. Si, comme on le prétend avec raison, les jeunes adolescents aiment à changer d'établissement, ils seront satisfaits. L'Ecole moyenne leur donnera un enseignement complémentaire des études primaires avec des méthodes nouvelles et par un corps enseignant sorti de l'Université. La transition entre le primaire et le secondaire n'est pas toujours assez marquée dans nos écoles genevoises. Nos élèves ont de la peine à se faire aux cours dictés, aux explications abstraites, aux démonstrations rapides. Il faut leur apprendre à travailler en « grands garçons ». Cela peut se faire sans que le découragement et le dégoût s'emparent de ceux qui ne peuvent compter sur les conseils éclairés de leurs parents.

La spécialisation est trop hâtive, prétendent quelques contradicteurs. C'est une erreur. L'année préparatoire aux études spécialisées permettra, au contraire, d'éviter les fausses orientations, plus nombreuses qu'on ne le croit. S'il y a faux aiguillage entre quatorze et quinze ans, le mal ne sera pas grand, parce que les classes préparatoires auront un programme plus orienté vers l'instruction générale que les années qui lui feront suite.

Le projet Oltramare a, entre autres avantages, celui de doser l'effort des écoliers primaires. Si l'on admet que de sept à dix ans la bonne méthode doit être active, il faut reconnaître qu'on ne saurait, jusqu'à treize ans, user des mêmes procédés d'exposition. En fixant de façon précise le programme minimum à parcourir pour être admis à l'Ecole moyenne ou au Collège inférieur, en organisant la sélection des écoliers de telle sorte que les plus faibles ne retardent pas ceux qui peuvent suivre sans trop

de peine, on oblige le corps enseignant à discipliner son effort et à rechercher, sans se perdre dans la fantaisie, les meilleurs moyens d'atteindre au but. On reconnaît, dans quelques pays, que l'école active a renouvelé l'enseignement lorsqu'elle a su se plier aux exigences de la vie pratique. Ce compromis entre le passé et l'avenir ne peut être trouvé que si l'on sait bien exactement où l'on va. A cet égard, le projet Oltramare ne laisse place à aucun malentendu, il rend indispensable un accord loyal entre le corps enseignant primaire et le corps enseignant secondaire.

L'Ecole de Commerce. — Le projet Oltramare a été amorcé par la loi du 19 juin 1926, qui a réuni les établissements d'enseignement commercial. L'Ecole supérieure de Commerce comprend maintenant l'ancienne école du même nom, qui est devenue la section des jeunes gens avec l'Ecole d'administration, l'ancienne section commerciale de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles et les classes de Commerce qui faisaient partie de l'Ecole ménagère. Cela constituait, à fin juin 1927, un ensemble de 482 élèves.

L'organisation nouvelle permettra aux jeunes gens, tout en se préparant aux concours fédéraux des postes, des chemins de fer, du télégraphe ou du téléphone, de s'orienter d'un autre côté, si leur état physique ou les conditions du recrutement des apprentis ne leur permettent pas d'entrer dans les administrations publiques.

Il est de bon esprit civique de se préoccuper de l'évolution de l'enseignement commercial. Dans la finance, dans le commerce, dans les transports, dans l'administration même, on ne travaille plus aujourd'hui comme on travaillait il y a quinze ou vingt ans seulement. Les affaires se traitent autrement et nécessitent d'autres connaissances. L'enseignement commercial doit donc aussi se transformer et s'adapter à des besoins nouveaux.

Les questions économiques paraissent toujours prendre plus d'importance dans le monde ; les hommes d'affaires font entendre leurs voix dans les Conseils de la nation, dans les conférences internationales. L'enseignement commercial doit non seulement former le personnel nécessaire pour aider les hommes d'affaires, les chefs d'entreprises ; il doit aussi conduire aux hautes études économiques et sociales ceux qui, demain peut-être, gouverneront les peuples. Ce sont là les idées de M. S. Gaillard, directeur de l'Enseignement commercial genevois. On comprend que des vues si claires et si enthousiastes conduisent celui qui les conçoit à être plus un éveilleur d'énergie qu'un directeur administratif. Je ne saurais trouver plus bel éloge.

L'Ecole des hautes études internationales. — Tout naturellement j'en arrive à l'Ecole des hautes études internationales. J'ai signalé, l'an dernier, le projet, aujourd'hui réalisé. Comme toutes les grandes choses, placées sous le signe de l'esprit, cette création n'a pas beaucoup ému la foule. Or, le 18 septembre au soir, en la Salle du Grand-Théâtre et sous la présidence de M. Bron, président du Conseil d'Etat, l'Institut universitaire des hautes études internationales a été inauguré, en la présence de MM. de Brouckère, ministre belge, Cecil Hurst, conseiller juridique de l'empire britannique, Loucheur, Schulthess et Motta, président de la Confédération. Cet Institut est sous la direction de M. Paul Mantoux.

Voici comment le nouvel établissement international présente son but, ses méthodes et son personnel :

« La création de l'Institut universitaire des hautes études internationales a pour objet d'établir à Genève, siège de la Société des Nations, un centre d'études supérieures sur les questions internationales contemporaines, études d'ordres juridique, politique, économique et social. L'Institut est un établissement indépendant de l'Université de Genève, quoique naturellement en relation avec elle. Il est administré par un conseil exécutif de cinq membres. Les revenus sont constitués par des subventions annuelles du Laura Spelman Rockefeller Memorial et de la République et Canton de Genève, qui seront complétés par un crédit de la Confédération suisse.

» Par la composition et l'esprit de son personnel, l'Institut doit avoir un caractère international, et, par la nature de son enseignement, un caractère scientifique. Il ne s'inspirera d'aucune doctrine préconçue : les principes qui doivent diriger ses travaux sont ceux de l'objectivité et de la probité intellectuelles. C'est ainsi que, dans le domaine qui est le sien, l'Institut pourra travailler le plus utilement au progrès de la solidarité internationale.

» L'activité de l'Institut se poursuivra d'une manière continue pendant toute l'année universitaire. L'Institut a pour tâche principale d'offrir à des personnes déjà préparées par des études antérieures de droit, d'histoire ou d'économie politique le moyen d'approfondir leurs connaissances des questions internationales et d'entreprendre des recherches personnelles.

» L'Institut donnera des cours, soit annuels, soit semestriels, et des conférences ou séances de séminaire dont les sujets seront tirés tantôt des matières traitées par le professeur, tantôt de celles qui feront l'objet des travaux personnels des étudiants. Une importance particulière doit s'attacher à ces conférences, ainsi qu'à la direction des études individuelles.

» Le personnel permanent sera composé d'un directeur, de deux professeurs et d'un professeur adjoint, chacun d'eux étant chargé d'une des branches de l'enseignement. »

M. Paul Mantoux, à qui a été confiée la direction de l'Institut a, de 1920 à 1927, rempli au Secrétariat de la Société des Nations les fonctions de Directeur de la Section politique. Avant 1914, il était titulaire d'une chaire d'histoire à l'Université de Londres et s'était fait connaître comme l'auteur d'un ouvrage important sur la révolution industrielle et les origines de la grande industrie moderne.

CAISSE CANTONALE GENEVOISE D'ASSURANCE SCOLAIRE.

Il m'apparaît nécessaire d'exposer les résultats acquis par la Caisse d'assurance scolaire.

On se souvient des difficultés rencontrées au cours des premiers exercices ; les déficits s'accumulaient et le principe même de l'assurance était en péril.

Deux ans de gestion nouvelle, la présence d'un directeur spécialiste à la tête de cette affaire l'ont ramenée à une situation normale. La cotisation, qui est normalement de 1 fr. 70 par mois, subit les réductions suivantes pour les parents de nationalité suisse qui ont plus de deux enfants : quand la famille compte trois enfants, la réduction est de 0 fr. 30 par enfant, pour quatre enfants et plus, elle est de 0 fr. 60 par enfant.

Les secours seront désormais accordés, et tant que la situation financière de la Caisse le permettra, pendant 360 jours sur 540 consécutifs.

Le total des élèves assurés a oscillé en 1926 entre 11 248 et 11 795 ; le nombre des feuilles-maladie délivrées a été de 14 029.

L'obligation de l'assurance n'est pas contestée ; on signale, en 1926, 138 parents récalcitrants. Pour celui qui connaît la psychologie un peu particulière de certaines familles, plus disposées à recevoir qu'à faire leur devoir, c'est un beau résultat.

Les résultats favorables de l'exercice 1926 ont permis à la Caisse d'inscrire à son budget de 1927 une somme de 24 000 fr. pour traitements dans des sanatoria ou préventoria et une somme de 4000 fr. pour cures de bains de mer.

Les résultats de 1926 sont très normaux. La stabilité de la Caisse ne peut cependant être maintenue qu'avec les cotisations actuelles, surtout si elle veut continuer à participer aux traitements d'altitude et aux cures de bains de mer et octroyer les traitements spéciaux jugés nécessaires.

Le médecin-conseil signale, dans son rapport, l'assez grande fréquence de la rougeole, l'épidémie de grippe de décembre et,

parmi les traitements spéciaux, l'ablation souvent pratiquée des amygdales et des végétations adénoïdes.

L'ENSEIGNEMENT PAR LE CINÉMA ET LES PROJECTIONS LUMINEUSES.

On sait que le cinématographe scolaire a été à l'ordre du jour de la conférence européenne de Bâle. Le cinéma peut devenir, en effet, l'un des plus merveilleux instruments d'éducation, à condition, cependant, de l'adapter soigneusement aux besoins, de le créer à nouveau pour l'école et de ne le réservier qu'aux sujets qui traitent des mouvements. La conclusion importante de la conférence de Bâle, c'est qu'il n'y a pas, actuellement, de véritables films scolaires. Le Congrès a nommé des commissions qui s'efforcent de trouver la formule de ce film. En Suisse, quelques hommes s'y intéressent tout spécialement et sont arrivés à des résultats. Ce sont : à Bâle, M. G. Imhoff ; à Berne, le Dr Marti et M. l'inspecteur secondaire Schrag ; à Zurich, M. le Dr Rust ; à Genève, le soussigné.

A Genève, un groupe de professeurs de l'Université, de techniciens de la cinématographie, d'intellectuels et d'instituteurs, désireux d'entrer dans la période des réalisations, a fondé une société coopérative dont le but est de développer, dans les écoles la projection fixe et animée. Pour arriver à ce résultat, il faut unir, dans un effort commun, des techniciens d'appareils de projection, des cinématographistes et des pédagogues. Cette société, qui a pour titre : « Institut de l'enseignement par l'image lumineuse », a porté son premier effort sur la constitution de séries de vues fixes sur pellicule cinématographique, établies d'après des documents pouvant servir à l'enseignement. L'enseignement par l'image est encore trop coûteux ; la vue sur pellicule de 18/35 mm. a l'avantage de ne revenir qu'au vingtième du prix moyen d'un cliché sur verre. Si la valeur photographique des vues est sensiblement égale à celle d'une diapositive, il y a là, pour les écoles de tous les degrés, un moyen merveilleux de développement et une documentation de valeur. C'est la possibilité de transporter, à peu de frais, dans l'enseignement, les richesses des musées et des collections particulières.

Pour la cinématographie scolaire, l'Institut de l'enseignement par l'image lumineuse porte à son programme les films suivants :

Vie des animaux, hygiène individuelle, sociale, morale et professionnelle. — Scènes historiques. — Economie nationale (vie industrielle et commerciale). — Orientation professionnelle.

Nous espérons que cet institut nouveau, qui s'est assuré le

concours de cinématographistes éprouvés et de spécialistes de la projection lumineuse, pourra répondre aux espoirs que sa fondation a fait naître.

Les manifestations extra-scolaires. — Cette année a fêté le centenaire de la mort de Pestalozzi. M. Malche, directeur de l'enseignement primaire, a publié, à cette occasion, une « Vie de Pestalozzi » qui a rencontré dans les milieux pédagogiques et dans le public, en général, le meilleur accueil. Cet ouvrage méritait les hommages dont il a été l'objet. Il fait revivre le fondateur du Neuhof et pénètre si bien dans son esprit et dans son cœur que le grand pédagogue nous apparaît contemporain. Ses difficultés, ses joies, ses déceptions, sa doctrine sont les nôtres. M. Malche a rendu un grand service à la cause de l'éducation populaire en redonnant aux maîtres d'école un peu du courage qu'ils ont bien le droit d'avoir un peu perdu, en un temps où leurs efforts ne sont pas toujours appréciés comme ils méritaient de l'être.

Les élèves aussi ont voulu rendre hommage à la mémoire de Pestalozzi. Une série de représentations avec chants, rondes, récital, ont été données à la Salle de la Réformation. Sous la direction de M. Bæriswyl, disciple de Jaques-Dalcroze, les enfants de nos écoles ont enchanté plusieurs milliers de spectateurs, ravis et étonnés du sens artistique des jeunes artistes. Cet effort, il convient de souligner ce point, n'a pas été un surcroît de travail pour les écoliers. Tous les chants, toutes les rondes ont été appris en classe et compris dans le programme. C'est un essai bien intéressant d'école active, où l'effort ne s'exerce pas à blanc, mais pour un but connu des élèves.

E. DUVILLARD.